

Pour nous contacter



DREETS

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

12 place de l'Étape - CS 85809
 45058 Orléans Cedex 1
 Téléphone : 02 38 77 68 00
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>
 Pour toute question : dreets-cvl.PoleT@dreets.gouv.fr

L'État, les préventeurs de la région Centre-Val de Loire et les partenaires sociaux œuvrent pour la santé au travail.

Création : www.thinkad.fr - © Photo FlatIcon - 05/23

J'emploi des salarié-e-s



Protégez vos équipes et votre entreprise : **PRÉVENEZ LES RISQUES CHIMIQUES**

89%
des entreprises
utilisent des
produits chimiques

10%
des salarié-e-s sont
exposé-e-s aux
cancérogènes

2^{ème} cause
de maladie
professionnelle
en France

POUR UNE ENTREPRISE, PRÉVENIR LES RISQUES CHIMIQUES, C'EST :



- Préserver la santé et la sécurité des salarié-e-s en choisissant des produits moins dangereux ou en réduisant leur exposition
- Améliorer les conditions de travail
- Faciliter le recrutement et fidéliser les salarié-e-s sur ces postes



- Gérer les produits et leur stockage
- Réduire le coût relatif à la réparation, à l'indemnisation d'un accident ou d'une maladie
- Contribuer à améliorer l'image de l'entreprise



- Remplir ses obligations légales
- Assurer un suivi médical adapté des salarié-e-s
- Mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et construire un plan d'actions de prévention

Ainsi lutter contre le risque chimique c'est aussi valoriser son engagement dans la responsabilité sociétale et environnementale (RSE)



Approche de prévention du risque chimique en 3 étapes

Prérequis



Désigner un-e référent-e disposant d'un temps dédié (chef-fe d'entreprise ou salarié-e référent-e en prévention des risques) qui :

- Inventorie les produits réellement utilisés
- Récupère l'ensemble des fiches de données de sécurité correspondantes

1.



Évaluer les risques



3.



Contrôler l'efficacité des actions

2.



Mettre en œuvre un plan d'action et de prévention



Des outils et des organismes pour vous accompagner sur chaque étape

Des outils	Des organismes
<p>La Fiche d'Entreprise vous informe des dangers présents dans votre entreprise. Elle comprend également des conseils de prévention</p>	<p>Fournie par votre Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) ou votre MSA</p>
<p>Les Fiches de Données de Sécurité (FDS) : document obligatoirement fourni avec chaque produit chimique que vous achetez. Elles vous informent sur les dangers liés au produit et les précautions à prendre lors de sa manipulation</p>	<p>Les fournisseurs vous mettent à disposition des FDS à jour et peuvent vous proposer des produits moins dangereux</p> <p>L'analyse de ces FDS par votre SPST ou votre MSA vous permettra d'avoir une information synthétique sur la dangerosité de vos produits et des conseils de prévention</p>
<p>Un logiciel gratuit est à votre disposition : SEIRICH (www.seirich.fr). Il s'agit d'un outil qui vise à vous aider à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer vos risques chimiques • Vous informer sur vos obligations réglementaires • Avoir les bonnes pratiques en matière de prévention des risques chimiques • Mettre en place un plan d'action de prévention 	<p>Une présentation du logiciel et un accompagnement méthodologique est possible par votre SPST ou votre MSA</p>
<p>Des aides financières pour la mise en œuvre de votre plan d'action de prévention</p>	<p>La Carsat ou la MSA proposent des aides financières. Pour plus de précisions, contacter ces organismes</p>
<p>Le code du travail numérique (https://code.travail.gouv.fr)</p>	<p>Le code du travail numérique et l'inspection du travail (https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr) vous apportent des réponses à vos questions sur le droit du travail</p>

Vous pouvez retrouver vos contacts sur : <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>
 Rubrique *Travail et relations sociales* > *Santé et sécurité au travail* > *Prévention des risques : vers qui se tourner ?*



Réaliser son évaluation du risque chimique avec l'aide des organismes régionaux permet de :

- Mobiliser ses moyens sur les priorités identifiées et partagées par l'ensemble des acteurs (interne, externe)
- Adapter le suivi individuel de vos salarié-e-s (périodicité des visites, examens complémentaires, ...)
- Construire un plan d'action de prévention adapté aux besoins et conforme aux obligations réglementaires
- Assurer la traçabilité des expositions collectives et individuelles (dossier médical/ visite médicale)
- Mettre à jour son DUERP sur ce risque